



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## Conseil municipal du 21 décembre 2023



### Rénovation du clocher de l'église :

Les travaux sont terminés, l'échafaudage a été retiré.

### Éclairage public :

Les travaux de rénovation de l'éclairage du cœur du village sont en cours d'achèvement : il reste un luminaire à changer.

Pour rappel, le passage à la technologie LED permet une modulation de l'éclairage avec des économies d'énergie à la clé. Celle-ci est de : - 50 % de 21 h à 23 h et - 80 % de 23 h à 5 h.

Une étude est en cours pour étendre cette technique à tous les points lumineux du village.

### Voirie :

Suite aux conditions climatiques défavorables pour la réalisation de travaux publics (talus instables notamment), le busage des fossés route de Bourg-Saint-Christophe est repoussé.

### Bois communaux :

Cette fin d'automne a été particulièrement pluvieuse et les sols des bois sont fortement détrempés, rendant très difficile l'exploitation forestière (risque important de dégradation des chemins forestiers entre autres). Il n'y aura donc pas de coupes de bois cette année.

### Recensement 2024 :

Celui-ci se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024.

#### *Comment ça se passe ?*

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, soit Marlène MARGET, soit Julie DELET, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information qui sera déposée dans votre boîte aux lettres ou remise en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, conservez-le précieusement.

Il y a deux façons d'effectuer le recensement :

- Se faire recenser en ligne si vous en avez la possibilité. C'est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.
- Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document entre le 04 et le 15 janvier 2024, prenez contact avec le secrétariat de mairie.

## **BUCOPA (Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain) :**

Une réunion du Conseil syndical s'est tenue le 12 décembre 2023 où il a été notamment évoqué les résultats d'une étude de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur l'évolution du débit du Rhône jusqu'à l'horizon 2050.

Une plaquette présentant les résultats de cette étude est disponible (consultation et/ou téléchargement) sur le site de l'agence : [https://www.eaurmc.fr/jcms/pro\\_118311/fr/plaquette-les-debits-d-etiage-du-rhone-en-baisse-sous-l-effet-du-changement-climatique](https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_118311/fr/plaquette-les-debits-d-etiage-du-rhone-en-baisse-sous-l-effet-du-changement-climatique) .

Ou, sur la page d'accueil de l'agence ([www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)), faire une recherche avec les termes « plaquette » et « étiage ».

## **ADIL de l'Ain (Agence départementale d'information sur le logement) :**

L'ADIL de l'Ain, Agence départementale d'information sur le logement, a pour mission de délivrer gratuitement des conseils juridiques, financiers et fiscaux sur le logement et l'habitat.

Ses conseils, délivrés par des juristes spécialisés en droit immobilier, vous permettront de connaître et comprendre les règles applicables en matière de location, accession à la propriété, copropriété, droit de la propriété, ainsi que les aides à l'amélioration de l'habitat et la rénovation énergétique.

Les services de l'ADIL sont ouverts sans interruption du **lundi au jeudi de 9 heures à 18 heures et le vendredi de 9 h à 17 heures.**

**ADIL de l'Ain :** 34 rue du Général Delestraint, 01000 Bourg en Bresse.

Tel : 04 74 21 82 77

Mail : [adil@adil01.fr](mailto:adil@adil01.fr)

Site internet : [adil01.org](http://adil01.org)

## **France Services :**

Depuis le 8 novembre 2023, la mairie de Meximieux accueille une permanence de **France Services tous les mercredis de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30** (attention, pas de permanence les 27 décembre et 3 janvier prochains).

L'agent de permanence est formé pour vous aider ou vous orienter dans vos démarches administratives et le service est entièrement gratuit.

Plus d'informations sur le site de la mairie de Meximieux :

<https://ville-meximieux.fr/permanence-france-services/>

Ou, faire une recherche sur la page d'accueil du site ([ville-meximieux.fr](http://ville-meximieux.fr)) avec les termes « france » et « services ».

## **Vœux de la municipalité :**

Le Conseil Municipal vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et convie l'ensemble des administrés, particulièrement les nouveaux arrivants dans la Commune, à la cérémonie des vœux le :

**Samedi 06 janvier 2024 à 11 heures à la salle polyvalente.**

